



PLAN D'ACTIONS DE PREVENTION ACTIVITES SYNDICALES 2026

N°Risque	N°UT	Activité ou situation de travail	Description des dangers	Famille de risques	Niveau de risque	Actions
1	2	Travail dans les locaux administratifs, dans les locaux syndicaux Participation à des réunions dont instances (cap cst f3sc) et Réunions extérieures (territoire communal ou au dela)	Posture et position de travail inadaptée en raison du matériel utilisé. Exemple PC portable avec petit écran en position trop basse	Risques_liés_au_travail_sur_écran	R1	Vérifier la mise à disposition effective des moyens et outils de travail prévus dan le protocole
2	2	Travail dans les locaux administratifs, dans les locaux syndicaux	Irrégularité du rythme de travail de façon programmée ou non en raison de la charge de travail, de RDV, de réunions tardives	Risques_psychosocial	R1	Planifier les réunions sur les plages horaires les moins exposées à la fatigue.
3	2	Travail dans les locaux administratifs, dans les locaux syndicaux	Risques liés à la coactivité en raison du partage des locaux Cette situation pose des problème de confidentialité lors de l'accueil d'agents ou de réunions de travail, d'échanges téléphoniques Situation conséquence du manque de bureaux	Risques_psychosocial	R1	Installation de dispositifs d'insonorisation complémentaire pour renforcer la confidentialité
4	2	Rencontres et échanges avec les agents dans les locaux administratifs, dans les locaux syndicaux ,sur leur lieu de travail, en dehors du patrimoine de la collectivité (domicile, hospital, autre)	Charge mentale importante , caractère sensible des situations des agent.es.Contact avec la souffrance et la maladie des agents.es Difficultés psychologiques face à la détresse des agents lors es situations d'écoute et d'accompagnement des agents. Risque de manipulations répétitives Devoir faire face à l'agressivité des agents, à des pressions, des intimidations	Risques_psychosocial	R1	Mettre en place des mesures pour identifier et alerter sur les risques psychosociaux inhérents à l'exercice du mandat Syndical. Créer un guide interne de gestion des situations sensibles ou violentes. Mettre en place un dispositif de régulation émotionnelle si besoin (Temps d'échange avec un professionnel externe, etc.), sur base volontaire et confidentielle.



PLAN D'ACTIONS DE PREVENTION ACTIVITES SYNDICALES 2026

N°Risque	N°UT	Activité ou situation de travail	Description des dangers	Famille de risques	Niveau de risque	Actions
5	2	Participation à des réunions dont instances (cap cst f3sc) ou réunions extérieures (territoire communal ou au dela) Rencontres et échanges avec les agents sur leur lieu de travail ou en dehors du patrimoine de la collectivité (domicile, hospital, autre) Prodéder à des achats divers dans le commerce Visites d'équipements en délégation F3SCT	Déplacements à pieds compris dans les escaliers pour rejoindre différent lieux	Chute_de_plain_pied	R1	Repérage systématique en amont des lieux de réunion ou de visite (accessibilité, escaliers, éclairage, revêtements glissants). Propositions d'actions : Recenser les lieux à accessibilité réduite ou à risques particuliers.
6	2	Participation à des réunions dont instances (cap cst f3sc) , Réunions extérieures (territoire communal ou au dela) Rencontres et échanges avec les agents sur leur lieu de travail ou en dehors (domicile, hospital, autre) Procéder à des achats divers en commerce Participer à des visites d'équipements (F3sct)	Chute lors de déplacements dans des environnements avec des différences de niveaux ou avec dénivellations	Chute_avec_dénivellation	R1	Signalement systématique dans le registre SST. Dresser une cartographie des sites municipaux et associés présentant des risques d'accès (escaliers extérieurs, zones en pente, etc.).
7	2	Participation à des réunions dont instances (cap cst f3sc) et autres réunions extérieures (territoire communal ou au dela) Rencontres et échanges avec les agents sur leur lieu de travail et Rencontres des agents en dehors du patrimoine de la collectivité (domicile, hospital, autre)	Irrégularité du rythme de travail de façon programmée ou non en raison de la charge de travail, de RDV, de réunions tardives Charge mentale pour assurer le volume de travail des dossiers	Risques_psychosocial	R1	Heures de délégation : Inclure dans le temps de décharge syndicale les heures de réunions à l'initiative de la ville et de l'administration
8	2	Participation à des réunions dont instances (cap cst f3sc) à des réunions extérieures (territoire communal ou au dela) Aller à la rencontre d'agents sur leur lieu de travail ou autre Aller faire des achats dans le commerce Faire des visites F3SCT	Exposition aux risques routiers lors des déplacements routiers pour se rendre à des réunion, Sur les sites à la rencontre des agents, Pour aller faire des achats Pour faire des visites d'équipements Avec des véhicules personnels	Risques_routiers_en_mission	R2	Evaluer finement les déplacements réalisés: -objet du déplacement -Lieu à rejoindre -durée de trajet -type de véhicule utilisé et rechercher de solutions alternatives pour: - réduire les déplacements (nombre, durée), -réaliser les déplacements dans des conditions plus sécurisées -Identifier les moyens mis à disposition pour les déplacements professionnels



PLAN D'ACTIONS DE PREVENTION ACTIVITES SYNDICALES 2026

N°Risque	N°UT	Activité ou situation de travail	Description des dangers	Famille de risques	Niveau de risque	Actions
9	2	Participation à des réunions dont instances (cap cst f3sct) et Réunions extérieures (territoire communal ou au dela)	Echange avec les élus , les cadres, les pairs,...	Risques_psychosocial	R1	En cas de conflits ou pressions répétées dans les échanges, saisir le F3SCT. prévoir la possibilité de faire appel à un médiateur externe.